

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

à l'interpellation Alberto Mocchi et consorts - Alpages vaudois : eau secours ! (24\_INT\_124)

### **Rappel de l'intervention parlementaire**

*Si l'été 2024 ne restera probablement pas dans les annales pour l'absence de précipitations, les épisodes de sécheresse sont devenus toujours plus fréquents dans notre pays. Météosuisse indique une augmentation de ces phénomènes sur la période 1981-2020, surtout en été, avec une diminution des précipitations et l'augmentation de l'évaporation liée aux températures élevées. Cette tendance semble s'être encore accentuée ces dernières années, avec des années 2022 et 2023 caractérisées par de faibles précipitations et des températures très élevées.*

*Cette sécheresse croissante n'est pas sans impacts sur l'économie alpestre : manque de fourrage et d'eau créent des situations difficiles pour les exploitants, qui se retrouvent parfois à devoir écourter la saison. Nous avons par ailleurs toutes et tous en tête les images impressionnantes des approvisionnements en eau via des hélicoptères de l'armée en 2015 ou 2018.*

*Des mesures ont été prises ces dernières années par de nombreux exploitants, avec notamment la mise en place de systèmes de récupération de l'eau de pluie. Il semble cependant important d'avoir une action globale à l'échelle cantonale, dans le Jura comme dans les Alpes et les Préalpes, et une stratégie concertée des pouvoirs publics afin de protéger à moyen et long terme les alpages d'une trop grande pénurie d'eau.*

*Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil d'État :*

- 1. Quelle appréciation le Conseil d'État fait-il de la situation actuelle et à moyen et long terme en matière d'approvisionnement en eau dans les alpages vaudois ?*
- 2. Quelle appréciation le Conseil d'État fait-il de la situation actuelle et à moyen et long terme en matière de fourrage ?*
- 3. Quelles mesures le Conseil d'État a-t-il pris ou entend-il prendre afin de limiter les effets de la sécheresse dans les alpages vaudois ?*
- 4. Quelles évolutions le Conseil d'État prévoit-il dans la manière de gérer les alpages dans notre canton ces prochaines années ?*

## Réponse du Conseil d'État

### Préambule

Il est indéniable que le réchauffement climatique impacte fortement le secteur agricole dans son ensemble, les alpages ne faisant pas exception. La modification du régime pluviométrique et l'augmentation des températures (effet sur l'évapotranspiration) entraînent de plus en plus fréquemment des périodes de sécheresse. Au cours de ces dernières années, l'intensité et la périodicité de ces événements extrêmes ont augmenté drastiquement (sécheresses records en 2003, 2015, 2018 et 2022). Le manque d'eau constitue un défi pour toutes les cultures, y compris les alpages, et pour celles et ceux qui en vivent. C'est pour cette raison que l'amélioration de la qualité du sol est au cœur de la politique agricole vaudoise. L'objectif principal est l'amélioration de la capacité de rétention en eau, en nutriments et en CO<sub>2</sub>, contribuant ainsi à la fertilité et à la résilience face aux changements climatiques.

La gestion de l'eau est un sujet éminemment transversal. Dans son programme de législature 2022-2027, le Conseil d'Etat a annoncé son intention de déployer une gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour en assurer la qualité et l'utilisation pour les besoins de la population, de l'économie, de la biodiversité et des milieux aquatiques. En ce qui concerne les alpages, les particularités locales doivent également être prises en compte. En effet, les conditions observées dans les Préalpes diffèrent de celles du Jura vaudois.

### Réponses aux questions

*1. Quelle appréciation le Conseil d'État fait-il de la situation actuelle et à moyen et long terme en matière d'approvisionnement en eau dans les alpages vaudois ?*

Le Conseil d'État observe que, certains étés, les conditions météorologiques ont engendré des épisodes de sécheresse sur les alpages. Durant ces dix dernières années, ce phénomène a été observé en 2015, 2018 et 2022.

Après la sécheresse de 2018 et afin de prévenir de nouveaux épisodes de pénurie d'eau, le Conseil d'État a proposé, via les améliorations foncières, des possibilités de soutien à l'adduction d'eau sur les alpages. Malheureusement, si dans plusieurs cas des hivers très secs ne permettent pas le remplissage complet des bassins construits, il est aussi relevé l'absence de travaux en vue d'améliorer la situation sur certains alpages.

Compte tenu des changements climatiques annoncés à moyen et long terme, le Conseil d'État constate que des aménagements d'adduction d'eau devraient être entrepris et il entend continuer, par le biais des améliorations foncières, à encourager les propriétaires et amodiataires dans leur mise en place afin d'assurer l'activité pastorale.

*2. Quelle appréciation le Conseil d'État fait-il de la situation actuelle et à moyen et long terme en matière de fourrage ?*

Actuellement, l'ordonnance sur les paiements directs prévoit, à son article 106 lettre g, que le Canton peut renoncer à la réduction ou à la suppression des contributions lorsque des événements météorologiques extraordinaires surviennent. La sécheresse est citée parmi les événements météorologiques extraordinaires, ce qui a permis au canton d'autoriser le transfert de fourrages sur les alpages lors des années de sécheresse mentionnées précédemment, sans qu'une réduction des contributions soit appliquée. De plus, le système dérogatoire a été adapté localement afin de préserver les réserves de fourrages en permettant la sous charge des alpages par endroit et la surcharge en cas de réserve suffisante.

L'OFAG reconnaît toutefois que certaines dispositions de l'OPD, dont l'article 106, devraient être revues à moyen terme aux fins d'adaptation au contexte climatique. Le Conseil d'État partage ce point de vue et encourage la Confédération à revoir certains aspects légaux afin de les adapter aux réalités climatiques futures.

*3. Quelles mesures le Conseil d'État a-t-il pris ou entend-il prendre afin de limiter les effets de la sécheresse dans les alpages vaudois ?*

Le Conseil d'État encourage fortement la tenue de travaux sur les alpages en vue d'améliorer la disponibilité de ressources en eau et leur utilisation efficiente (répartition et nombre de bassins par exemple). Il rappelle qu'un subventionnement par les améliorations foncières est possible. De plus, le volet agricole du Plan climat vaudois prévoit un montant de 28 millions de francs, avec, pour objectif, de soutenir l'adaptation de l'agriculture face aux changements climatiques et d'améliorer la résilience des sols face à la sécheresse. Apporter des réponses fortes aux défis climatiques, y compris dans le domaine agricole, est l'un des trois axes du Programme de législature. À titre d'exemple, on peut citer la démarche anticipative auprès des amodiataires ayant sollicité un approvisionnement en eau en 2022 pour en identifier les raisons et proposer des solutions ou le développement de la gestion intégrée des eaux via l'établissement d'un plan sectoriel pour l'utilisation et la protection des eaux.

La Conseil d'État défend dans le cadre des adaptations des ordonnances fédérales une plus grande souplesse dans la manière d'octroyer les aides. En effet, les fluctuations de la croissance de l'herbe sur les alpages varient d'une année à l'autre de manière considérable. La marge de manœuvre prévue par le droit fédéral concernant la charge en bétail des alpages, de 75 % à 110 % ne correspond plus aux fluctuations observées dans la pratique. En 2023 par exemple, de nombreux alpages ont pu profiter d'une croissance de l'herbe en fin de saison et finalement monter des charges supérieures à 110 % de la charge en bétail définie légalement.

Enfin et de manière préventive, la DGAV a acquis cinq pompes afin de pouvoir déployer un dispositif d'urgence d'approvisionnement en eau pour le bétail, tel que celui mis en place en 2022, lorsque cela s'avèrera nécessaire à l'avenir, en toute indépendance. Ces pompes ont été remises à la Protection civile vaudoise, laquelle se tient prête à les exploiter le cas échéant par l'intermédiaire de son Détachement cantonal. Elles pourraient par ailleurs aussi être engagées en cas d'inondations en appui des sapeurs-pompiers. A noter enfin que la Confédération devrait déployer, dès le printemps 2025, un nouveau système d'alerte précoce en cas de sécheresse, ce qui permettra de mieux anticiper les décisions à prendre en cours d'estive.

*4. Quelles évolutions le Conseil d'État prévoit-il dans la manière de gérer les alpages dans notre canton ces prochaines années ?*

Il est indéniable que des adaptations aux conditions climatiques sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne la gestion des alpages. Le Conseil d'État s'engage ainsi à tout mettre en œuvre pour continuer à soutenir les aménagements nécessaires dans le domaine de l'adduction d'eau via les améliorations foncières, et/ou certaines mesures du Plan climat, et à maintenir un dispositif minimal d'approvisionnement en eau pour le bétail lors d'épisodes particulièrement difficiles. Dans toute la mesure du possible, il souhaite éviter de devoir faire recours à des moyens lourds, notamment hélicoptères, pour assurer cet approvisionnement.

Dans la planification de ces travaux, il s'engage à prendre en compte les autres enjeux environnementaux, notamment de protection du paysage et de conservation à long terme des biotopes dignes de protection.

## **Conclusion**

Les changements climatiques induiront des adaptations dans les pratiques agricoles, y compris en ce qui concerne les alpages. Le Conseil d'État entend soutenir les propriétaires et amodiataires, en particulier via les améliorations foncières, dans la mise en place d'aménagements d'adduction d'eau afin d'assurer l'activité pastorale à l'avenir en tenant compte des autres enjeux environnementaux.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 27 novembre 2024.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*M. Staffoni*